



Recuperation des heures supplementaires

Par **cel01**, le **29/01/2015** à **07:47**

Bonjour, je travail dans le secteur privée, je suis sous le code du travail, sans syndicat, ni délégué du personnel et je voudrais savoir comment je dois récupérer mes heures supplémentaires? Je me demande si pour 1h effectuée je dois récupérer 1h15 ou 1h (ce qui est le cas aujourd'hui). Je veux être sûr de ce que j'avance avant d'en parler à mon employeur!
Merci

Par **janus2fr**, le **29/01/2015** à **07:54**

Bonjour,
Tout d'abord, les heures supplémentaires doivent être payées !
Il n'y a que si un accord collectif le prévoit qu'il est possible de remplacer le paiement par un repos compensateur de remplacement. Ce repos doit être "majoration comprise", c'est à dire qu'une heure qui serait payée 125% doit être récupérée 125%, une heure qui devrait être payée 150% doit être récupérée 150%, etc.

Par **cel01**, le **31/01/2015** à **21:23**

Merci beaucoup.